

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT #395-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT #395-11 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION EN
APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU que la Municipalité de Plaisance a adopté une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU que la politique vise à assurer le plus de transparence, un maximum de confidentialité et une meilleure gestion des contrats au sein de la communauté;

ATTENDU que pour garantir l'atteinte de ces objectifs, la loi permet de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent;

ATTENDU que la loi permet également au conseil de fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné conformément à la loi, lors de la séance spéciale du 31 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Julien Chartrand

ARTICLE 1 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUE le conseil délègue au Directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent selon le processus prescrit par la loi.

ARTICLE 2 CONNAISSANCES OU QUALIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

QUE la composition de tout comité de sélection devra comprendre au moins un membre ayant des connaissances ou des qualifications dans le domaine visé par l'appel d'offres;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

AVIS DE MOTION :	31 janvier 2011
ADOPTION :	7 février 2011
PUBLICATION :	9 février 2011

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier